



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL\_2022\_0116-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 19 octobre 2022**

**Délibération n° 8**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 13 octobre 2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
24/10/2022

**Ont donné procuration** :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

**Absent(e)** :

Monsieur Rachid ANBAR

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<b>Objet</b> :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation
----------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances.

Ces aides sont versées en faveur des familles domiciliées sur la commune du Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans, qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

Délibération n°8 du mercredi 19 octobre 2022

Les montants de ces aides ont été revalorisés lors du Conseil Municipal des séjours à compter du 15 avril 2022.

Vous trouverez, annexés à la présente, les tableaux récapitulatifs et nouveaux tarifs.

En application des délibérations du 20 janvier 2012 et du 8 avril 2022, conformément aux tableaux annexés, il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 2 251,30 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 2 635,25 €.

Le montant global est donc de 4 886,55 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 05/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 2 251,30 € ainsi qu'aux séjours à caractère pédagogique de 2 635,25 € tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 4 886,55 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 19 octobre 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19  
octobre 2022